

# Petite Tunisie

## ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois...	4 »	Trois mois...	5 »

PAYABLES D'AVANCE

## RÉDACTEUR EN CHEF : ÉM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boite aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS  
 LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL  
 La Petite Tunisie ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

## ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

# UN HOMME DE PAROLE :

Tunis, le 20 septembre 1894

## Chassez-les à coups de botte au derrière

Nos voisins de Bizerte sont mécontents de la marche des affaires.

Leur journal le *Courrier de Bizerte* qui, certes, lui, ne peut pas être taxé de pessimisme, parlant de la situation actuelle de cette ville, s'exprimait ainsi dernièrement :

Ceux qui sont venus ici pètinent sur place ; tout effort est annihilé ; toute velléité d'initiative est paralysée et le développement de Bizerte est retardé.

Le *Courrier* attribue cette situation à l'incertitude qui plane sur les tarifs qui seront appliqués aux navires qui fréquenteront le futur port.

Sans écarter entièrement cette cause, nous, nous attribuons le malaise régnant à la présence à Bizerte d'une compagnie omnipotente, insatiable, ayant la haute main sur tout ; jouissant de privilèges aussi nombreux que scandaleux ; ombreuse au point de n'accepter pour bon et valable que ce qui émane entièrement d'elle et si nous ajoutons à cela que cette compagnie n'use de sa toute puissance que pour mal faire et que ses nombreux méfaits sont, jusqu'à ce jour, restés impunis, nous aurons indiqué là la vraie maladie dont est atteint et souffre ce pays.

À ce mal, vient s'ajouter celui provoqué par l'attitude étrange, sinon criminelle du représentant du gouvernement dans cette région ; celui chargé de le renseigner et de l'éclairer sur les besoins du pays et qui, au lieu de ce faire, se fait le complice de cette compagnie et qui en est l'agent le plus dévoué, ne cessant de clamer partout et à tout propos : « La C. P. B. est venue dans le pays pour faire ses propres affaires et non celles des Bizertins. » (Textuel.)

Il ne nous est jamais venu dans l'idée que la fortune des Bizertins ne puisse et ne doive provenir que de la déconfiture de la C. P. B. ; tout le contraire, le hon sens et la raison indiquent d'ailleurs que la fortune des uns est intimement liée à la fortune de l'autre et réciproquement ; mais nous admettons que les intérêts des deux parties pouvaient être facilement conciliés, sans nuire à personne, et qu'il y avait place au soleil pour tous deux.

Ces théories, nous les avons soutenues et en avons été même un des apôtres les plus ardents et les plus dévoués, mais devant l'impénitence finale de la C. P. B., nous ne voyons plus le salut de Bizerte que dans le départ, l'expulsion plutôt, de cette compagnie néfaste.

Nous savons d'ailleurs, qu'en haut lieu notre façon de voir est partagée et que ce n'est que l'embarras des moyens d'action

à employer qui fait que cette mesure est retardée.

A Bizerte, la terreur règne en maîtresse. les fonctionnaires, s'ils méprisent la C. P. B., lui obéissent au doigt et à l'œil, dans la crainte de la perte de leur emploi ; les Bizertins sont devenus des serfs, des esclaves de cette compagnie, et il n'est pas jusqu'à leur libre façon d'exprimer leur opinion qui leur soit défendue ; et c'est ainsi qu'aux dernières élections consulaires on a encore vu un des nombreux ingénieurs de cette compagnie, M. Paul, conseiller municipal, se rendre chez des commerçants de la ville pour les menacer de mise en quarantaine s'ils ne s'abstenaient pas de voter.

Aussi, il en est résulté que le nombre des abstentions a dépassé celui des votants par ce seul fait qu'on était fixé, par des exemples récents, sur les moyens employés par cette compagnie pour se défaire de ceux qui essaient de lui résister : mise en interdit ; vexations continuelles ; refus des soins médicaux ; jusqu'à des dénonciations calomnieuses risquant d'amener en Cour d'assises ceux qui en étaient victimes !!! et enfin obligation finale de tout abandonner et de quitter le pays.

À première vue, la chose paraît impossible... surprenante... il semble qu'il y ait exagération de notre part, mais un exemple, pris au hasard, suffira pour convaincre même les plus incrédules.

Un de nos plus honorables et éminents compatriotes de Tunisie, M. Moncelon, ancien membre du Conseil supérieur des colonies, possède dans un des lacs de Bizerte une île d'une certaine étendue dont personne ne songe à lui contester la propriété.

La hauteur d'eau, aux abords, est trop considérable pour qu'on puisse s'y rendre soit à pied soit même, bien souvent à dos de cheval.

La locomotion aérienne n'ayant pas encore reçu de solution pratique, il ne reste donc, pour s'y rendre ou en sortir, qu'à employer l'un des moyens ci-après : une embarcation, la nage, ou à dos de chameau.

Quelque stupéfiant que cela paraisse c'est l'un de ces deux derniers moyens que la compagnie a la prétention de vouloir lui imposer.

Et appuyant ses dires de faits elle lui a nuitamment brutalement confisqué une barque dont il se servait à cet usage ; barque qu'elle détient toujours.

Dernièrement notre compatriote, pour l'exploitation de son île fut amené à y édifier une construction.

Voulant éviter de voir surgir des difficultés, il écrivit à l'ingénieur, directeur Odent pour savoir si la compagnie, moyennant prix à débattre, voudrait se charger du transport des matériaux avec les bateaux qu'elle a en service sur le lac et qui, journellement se rendent à vide à une carrière située non loin de là.

Craignant un piège, c'est-à-dire une

mise en demeure en règle de s'expliquer sans ambages sur la façon à employer pour le transport des produits de l'île, l'ingénieur, directeur Odent, suivant sa façon habituelle d'agir, louvoya, répondit d'une façon évasive qui, pour employer une expression figurée, n'était « ni chair ni poisson ».

Notre compatriote était d'autant plus perplexe qu'il était limité pour le temps qu'il avait encore à rester en Tunisie.

Sur ces entrefaites se présente chez lui un nommé C... entrepreneur des transports de la C. P. B., sur le lac, nouvellement arrivé dans le pays, qui s'offrit de transporter lesdits matériaux pour un prix raisonnable.

M. Moncelon ignorant s'il était ou non l'envoyé de l'ingénieur, directeur de la C. P. B. accepta cette offre.

Le transport des matériaux était effectué, le prix du transport en avait été réglé, lorsqu'un beau jour le sieur C... se présente jarmoyant chez M. Moncelon, l'informant que M. Odent ayant appris qu'il avait consenti à effectuer ce travail, menaçait de lui retirer la fourniture des transports dans le lac s'il ne ramenait pas à nouveau les matériaux au lieu où s'était effectué leur embarquement.

Le sieur C... qui, sans avoir au préalable signé un marché en règle, avait amené Philippeville un personnel nombreux et un matériel considérable, se voyait donc menacé, par cette mesure, d'un dommage considérable et ses ouvriers d'un chômage prolongé.

En droit, le transport des matériaux s'étant fait d'une façon régulière, M. Moncelon, eut pu répondre négativement, mais ne voulant pas faire supporter à un tiers les méchancetés de la C. P. B., il consentit à la reprise des matériaux et à leur nouveau transport à dos de chameau pour un prix décupe.

Il est bon de s'expliquer sur le mobile qui fait agir la C. P. B. en cette circonstance.

Elle convoite ardemment la possession de cette île que n'a pas voulu lui vendre M. Moncelon qui a refusé toutes les offres qui lui ont été faites à ce sujet.

Il ne fait aucun doute que devant les tribunaux Moncelon aurait finalement gain de cause et ne serait pas condamné à aller dans son île soit à la nage, soit à dos de chameau, tant que la navigation aérienne n'aura pas reçu une solution pratique. Mais la C. P. B. étant toute disposée, suivant son habitude, à épuiser toutes les juridictions possibles, la solution de l'affaire se traduirait infailliblement, pour M. Moncelon, par une perte considérable.

Nous avons cité là, un des actes les moins arbitraires de la C. P. B., qui, comme nous l'avons dit plus haut, restent impunis. Nous laissons nos lecteurs juges d'apprécier si, pressant et mettant en pratique les théories telles et des prétentions pareilles, cette compagnie n'est pas capable de commettre les méfaits dont nous

l'avons accusée plus haut et que nous offrons d'ailleurs de prouver.

Il est certain qu'en présence d'un pareil état de choses, les Bizertins songent plutôt à quitter le pays qu'à augmenter et à améliorer leurs affaires et quant à ceux, désireux de s'y installer, ils y regardent à deux fois — et ils font bien — avant d'aller exposer et mettre en péril leur bien, leur honneur et leur liberté.

Là, et pas ailleurs, est le vrai mal dont souffre ce malheureux pays.

Le plus réactionnaire des réactionnaires de la Chambre d'Agriculture, nous avons nommé M. le vicomte de Lespinasse-Langeac, trouve que les insinuations d'un journal local, à son égard, sont trop malveillantes pour qu'il ne remette pas les choses au point.

Aussi écrit-il à un journal de Sousse que c'est bien lui qui a colporté partout la copie de la lettre priant la Chambre d'Agriculture de vouloir bien se renfermer dans son rôle et ne pas jouer au petit Parlement.

Il s'en flatte, le monsieur, il le crie sur tous les toits, afin que chacun n'en ignore !

Messieurs de la Chambre d'Agriculture, vous voilà aujourd'hui fixés sur l'auteur de l'indiscrétion commise, vous n'avez plus à vous méprendre.

On nous prie de demander à *qui de droit*, si un huissier a le droit de saisir sans l'assistance de deux témoins.

Il paraîtrait qu'aucun changement n'aurait lieu dans le personnel de notre tribunal, ainsi que les bruits en avaient couru tous ces temps derniers.

M. Fabry n'irait pas plus à Saïgon que M. Spire à Bastia comme procureur général près la Cour d'appel de cette ville, de sorte que M. Froppo ne deviendrait pas le chef de notre parquet comme il s'y attendait, paraît-il.

Tous les ans, à pareille époque, M. Hackenberger, le directeur de la Banque de Tunisie, prend un congé de quelques semaines qu'il va passer à Paris.

Il y a huit jours, lorsque M. Hackenberger est parti, de méchantes langues — et il s'en trouve malheureusement trop à Tunis — ont colporté de café en café, de porte en porte qu'il ne reviendrait pas, n'ayant plus la confiance de ses administrateurs.

Nous avons tenu à savoir ce qu'il y avait de fondé dans ces bruits et nous avons eu le plaisir d'apprendre de la bouche même de M. Forti, l'administrateur délégué de la Banque de Tunisie, que ce sont des *potins de vieilles portières*, comme on se plaît assez souvent à en colporter en notre ville.

Voilà qui coupe donc net aux racontars de gens peut-être intéressés à ce que la direction de la Banque de Tunisie soit enlevée à M. Hackenberger.

Le public apprendra avec plaisir que la Cie du B.-G. vient de remanier son horaire d'hiver sur la ligne d'Hamman-el-Lif.

Celui-ci donne complètement satisfaction aux *desiderata* de toutes les personnes qui fréquentent cette ligne.



# Un homme de parole !

Dans toutes les colonies, il y a des fonctionnaires qui sont de véritables plaies pour le pays. La Tunisie ne fait malheureusement pas exception à la règle et le nombre en est si grand que nous comprenons sans peine l'embarras dans lequel se trouve notre honorable Résident, qui ne peut vraiment, sans désorganiser les rouages administratifs, faire du jour au lendemain une hécatombe de tous les fonctionnaires nuisibles dont nous avons besoin, avec un autre journal local, de réclamer le changement.

Parmi ces fonctionnaires, il en est, nous le savons, dont le compte est réglé, c'est une affaire de jours, peut-être d'un mois ou deux et nous aurons la douce satisfaction d'annoncer leur changement; mais il en est d'autres qu'on ne songe pas à déplacer pour la bonne raison qu'ils sont trop vieux ou qu'ils n'appartiennent à aucun cadre de France et qu'il n'est pas agréable, même à un Résident général, de lever le pain de la bouche à toute une famille dont le chef est un coquin qui ne se doute pas que ses actes sont connus et qu'on ne conserve que par une pitié — bien mal placée.

Il en est encore d'autres qui, jusqu'à ces temps derniers, jouissaient de la sympathie publique, n'ayant donné que d'in-signifiantes prises à la critique. En toute franchise, quel est l'homme sur la terre qui ne donne pas prise à la critique?

Parmi ces derniers, nous comptons M. Cheylus, ce directeur de l'Office postal tunisien, qui conserve toujours sa fonction — bien qu'il ait depuis plus de deux ans déjà droit à sa retraite.

Ah ! c'est qu'on ne lâche pas ainsi des émoluments qui se chiffrent par un nombre assez respectable de billets de mille ! Il a fallu, malheureusement pour M. Cheylus, cette vilaine affaire Lefol, d'Aïn-Draham — dont on doit certainement encore se souvenir — où il a été pris en flagrant délit de mensonge, comme le dernier des écoliers, pour que le socle où il était perché vint à se briser.

Aujourd'hui, en voilà bien d'une autre à son actif.

Après s'être fait connaître sous un mauvais jour dans cette affaire Lefol, M. Cheylus se montre tel qu'il est : un homme sans parole en même temps qu'un ennemi des colons français.

Peut-être faut-il mettre sur le compte de l'âge de M. Cheylus les gaffes qu'il ne cesse, depuis quelque temps, de commettre, car nous avons peine à croire que c'est avec son plein bon sens qu'il a ainsi évincé un Français d'un service public, lui préférant un étranger; qu'il a, comme

on va le lire dans la correspondance que nous publions, promis une misérable fourniture de vêtements à un honorable industriel de notre ville, et qu'il a pris la tangente, au dernier moment, en ayant, comme dans l'affaire Lefol, recours à un mensonge pour ne pas s'exécuter.

Voici l'édifiante correspondance échangée entre M. Martinelli et cet ami des colons, ses compatriotes :

A Monsieur Cheylus, Directeur des Postes et Télégraphes, à Tunis.

Monsieur le Directeur,

En qualité de maître tailleur civil français, j'ai l'honneur de venir vous demander la fourniture des vêtements des facteurs de l'Administration des Postes et Télégraphes de Tunis, car il serait préférable d'avoir un fournisseur sur place que d'être obligé de recourir à Paris. En même temps, Monsieur le Directeur, vous rendriez service au commerce de Tunis.

Dans l'espoir que vous prendrez ma demande en bonne considération,

Veuillez agréer, etc.

MARTINELLI

Tunis, le 7 juillet 1894.

OFFICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

N° 2061

9 juillet 1894.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez la concession de la fourniture des uniformes des sous-agents des Postes et Télégraphes.

J'ai déjà essayé précédemment d'avoir recours au commerce local, mais j'ai dû y renoncer. Ni comme qualité ni comme prix, je n'ai obtenu à Tunis rien d'approchant de ce qui est livré par la Société Générale des Fournitures militaires de Paris.

Cela se comprend du reste, puisque les transports sont faits par la poste gratuitement.

J'ajoute que les uniformes étant payés par les facteurs eux-mêmes, il importe essentiellement que les fournitures soient les meilleures et les plus économiques possibles, toute insuffisance sous ce double rapport étant au dommage personnel de ces sous-agents.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu, pour l'Office postal, de renoncer au bénéfice de l'achat de ses uniformes à la Société Générale des Fournitures militaires de Paris.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur de l'Office,  
CHEYLUS

A Monsieur Cheylus, Directeur des Postes et Télégraphes, à Tunis.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que le 11 juillet, vous m'avez accordé une audience que je vous avais demandée pour venir appuyer ma lettre du 7 juillet par laquelle je vous priais de vouloir bien m'accorder la fourniture des vêtements des facteurs des Postes et Télégraphes. Vous m'avez reçu d'une manière courtoise.

Après m'être expliqué, vous n'avez répondu que vous ne demandiez pas mieux de fai-

re travailler les tailleurs français de Tunis et, en même temps, faire profiter le commerce de notre place. Vous m'avez fait connaître que le nombre des facteurs était de 70. La preuve de votre bon vouloir, c'est que vous m'avez remis une note au crayon bleu, écrite par vous, portant les prix du fournisseur de Paris. Vous m'avez également confié un livret des articles et prix des fournitures diverses en me faisant connaître que l'Administration des Postes et Télégraphes et le fournisseur de Paris n'avaient à payer ni transports ni droits de douane, que le fournisseur accordait 3 o/o d'escompte. Vous avez même ajouté que si je pouvais arriver à entreprendre cette fourniture au prix de la maison de Paris, vous n'hésiteriez pas à m'accorder ce travail. Vous m'avez prié de revenir voir dans quelques jours pour vous donner ma réponse et rapporter le livret.

Je me donnai la peine de copier tous les articles, ce qui fait quatre pages grand format, car vous m'avez donné la certitude que la fourniture me serait accordée.

Donc, Monsieur le Directeur, le 13, je vins vous voir, selon votre désir, et vous fis connaître que j'acceptais toutes les conditions imposées. A cette déclaration vous me répondîtes que vous ne pouviez me concéder la fourniture tant que je n'aurais pas obtenu l'une des autres administrations.

Je ne m'étais adressé qu'à vous et ne comprenais pas ce revirement chez un homme de votre âge. Vous avez ajouté que vous ne me refusiez pas cette fourniture, si j'obtenais celle d'une autre administration.

Voyant votre décision, je me rendis à la direction des Douanes; demandai à M. Martelli, faisant fonctions de Directeur, s'il voulait bien m'accorder la fourniture des vêtements des douaniers. Il me répondit qu'il ne voyait pas d'inconvénient, que je n'avais qu'à lui présenter les échantillons et la note des prix. Mais comme je tiens à être sûr d'avoir votre administration, Monsieur le Directeur, je n'ai pas encore soumis lesdits échantillons à la direction des Douanes.

Par conséquent, je viens vous prier de vouloir bien tenir votre parole que vous m'avez donnée le 10 juillet, au cours de notre premier entretien, car si vous me concédez cette fourniture tout le monde y gagnera : l'ouvrier, le commerce de Tunis, les compagnies de transports ainsi que le Trésor public, puisque j'aurais le 8 o/o de droits de douane à payer.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire travailler les Français, vos compatriotes, établis à Tunis et dans l'attente d'une réponse favorable.

Veuillez agréer, etc.

MARTINELLI

Tunis, le 13 septembre 1894.

OFFICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

N° 2606

14 septembre 1894

Monsieur,

Vos souvenirs vous servent très mal.

Je ne vous ai jamais promis la fourniture des uniformes de l'Office Postal et d'autant plus que ces vêtements ne sont pas fournis par l'Etat, mais qu'ils sont payés par les facteurs, les uns, ceux du cadre local, sur leur

indemnité d'habillement, les autres, ceux du cadre français, sur leurs appointements.

Je vous ai dit que si vous faisiez la preuve en entreprenant une fourniture d'un service public, que vous êtes en état de livrer des uniformes en bonne condition, je n'hésiterais pas à user de mon autorité morale auprès des agents de l'Office Postal pour leur recommander de s'adresser à vous; mais il me faut absolument cette preuve.

Je ne puis ni ne dois m'exposer à faire perdre à ces agents les avantages de la situation présente pour une entreprise locale qui n'aboutirait pas.

Je vous répète ce que je vous ai dit pour conclure :

L'Office Postal ne sera jamais, le premier à vous demander la fourniture de ses uniformes, mais il sera le dernier.

Recevez, Monsieur, etc.

Le Directeur de l'Office,  
CHEYLUS

Tunis, le 18 septembre 1894.

A Monsieur Cheylus, Directeur des Postes et Télégraphes, à Tunis.

Monsieur le Directeur,

Votre lettre du 14 me démontre que ce sont les vôtres de soigner les uniformes qui vous servent mal. Je confirme ma lettre du 13 courant.

Si je me suis permis de vous faire la demande de la fourniture des vêtements, c'est parce que je tenais à satisfaire le désir de plusieurs facteurs qui m'ont affirmé qu'ils donneraient volontiers 5 francs de plus et avoir un fournisseur sur place, car ils sont obligés d'endosser des vêtements qui, souvent, ne vont pas du tout et sont forcés de se faire.

Vous voyez bien, Monsieur le Directeur, qu'il y a pression. Les facteurs ne sont pas libres.

Quant aux détails de votre lettre du 14, je n'en fais aucun cas.

Vous dites que l'Office Postal sera le dernier à donner la fourniture de ses uniformes. Je vous remercie de votre bonté et de votre bonne disposition envers vos compatriotes de Tunis.

Le désir de Monsieur le Président de la République est de voir prospérer les Français établis à Tunis, tandis, qu'au contraire, des chefs de certaines administrations se plaisent à enlever des fournitures locales pour les faire confectonner en France. Par exemple, la municipalité, pour les agents et vous, pour les facteurs.

Ne soyez pas étonné si je vais en saisir qui de droit par l'intermédiaire d'un député de mes amis.

Veuillez agréer, etc.

MARTINELLI

Nous n'ajouterons aucun commentaire. La dernière lettre de M. Martinelli est assez édifiante. M. Cheylus est un triste fonctionnaire dont on doit se débarrasser au plus tôt.

## AVIS

M. E. BELLOT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que MM. Hanvic, Jeannot et Senès ne font plus partie de son personnel, à dater du 15 courant.

(1) Feuilleton de la Petite Tunisie.

## LE SACRIFICE D'ABRAHAM

Il faut avouer que les amoureux ont parfois des idées bien bizarres. Il n'y a pas de jour que mon ami Max ne vienne me raconter quelques détails sur sa liaison avec Renée. C'est orageux, mais c'est très passionné. On se bronille et l'on se raccommode avec frénésie. Renée, d'ailleurs, adore Max, qui, lui, cerveau inquiet, cherche les complications et travaille la difficulté. A ce titre, il est intéressant, et je l'écoute toujours avec plaisir. Savoir écouter nos amis, c'est encore, en ces temps d'égoïsme, une des meilleures preuves d'affection que nous puissions leur donner.

— Oui, me dit Max, j'ai encore failli me fâcher hier avec Renée et, cette fois, c'était à cause du sacrifice d'Abraham.

— Je ne vois pas très bien ce que ce digne patriarche vient faire dans ton histoire. Est-ce que, par hasard Dramont t'avait monté l'imagination ?

— Pas du tout. J'avais simplement été voir Julius Dupont, le peintre impressionniste, qui s'était mis en tête de représenter un *Sacrifice d'Abraham* pour le curé de son village. Il paraît qu'il y a dans l'église une fenêtre qu'on

a murée parce qu'on n'avait pas assez d'argent pour payer des vitraux. C'est très laid; alors le tableau masquerait cette fenêtre. Julius avait devant lui, pour s'inspirer, une histoire sainte, et je me mis à lire le texte :

« Pour éprouver la foi d'Abraham, Dieu lui dit : « Prenez votre fils unique, qui vous est si cher, et allez me l'offrir en holocauste sur « la montagne. » Abraham prit Isaac, alors âgé de trente-sept ans, et partit avec lui. Arrivé près du mont Moria, il mit sur les épaules d'Isaac le bois nécessaire et porta lui-même le feu et le glaive. Lorsqu'ils furent arrivés sur la montagne, Abraham dressa un bûcher, lia ensuite Isaac et déjà il levait le glaive pour l'immoler, lorsqu'un ange lui cria du ciel : « Abraham, ne frappez pas l'enfant, « je reconnais que vous aimez Dieu, puisque, « pour lui obéir, vous n'avez pas hésité à aller « jusqu'au plus terrible sacrifice. » Abraham aperçut alors un bûcher embarrassé par les cornes dans un buisson. Il l'offrit en holocauste à la place de son fils. »

L'Abraham de Julius était très bien — c'est mon concierge qui avait posé — et Isaac, l'enfant de trente-sept ans, était également digne d'intérêt. L'ange ressemblait à Mlle du Minil, de la Comédie-Française; c'est vous dire qu'il était charmant, et le bûcher avait un air de famille avec un gros monsieur de mes amis.

Cependant, dans le texte saint, une phrase m'avait frappé :

« Je reconnais que vous aimez Dieu, puisque, pour lui obéir, vous n'avez pas hésité à aller jusqu'au plus terrible sacrifice. »

Et je restai rêveur, lorsque Julius me dit : — Qu'est-ce que tu as ? C'est mon tableau qui t'a stupéfié ? Tu es abruti par l'admiration ?

— Je pense que je ne suis pas encore sûr de l'affection de Renée.

— Allons bon ?

— Oui, il faut que j'exige d'elle un sacrifice. Elle n'a ni glaive ni bûcher, elle n'a même pas d'enfant... mais il faut que je trouve cependant quelque chose de terrible.

Et je partis me cognant dans la rue contre les passants exaspérés, et cherchant toujours le sacrifice à exiger de Renée. Tout à coup, je me frappai le front. J'avais trouvé. Lorsque j'entrai chez ma maîtresse, elle me sauta au cou avec sa tendresse accoutumée, mais je la repoussai doucement et, prenant de moi-même un air biblique — ah dame, quand on n'en a pas l'habitude — je lui dis avec gravité :

— Ma chère enfant, vous dites que vous m'aimez, mais je voudrais éprouver votre foi. Je reconnais que vous vous donnez à moi toutes les fois que je vous le demande, et que vous semblez y trouver un vif plaisir; vous

êtes bonne, douce, fidèle, dévouée, etc. ; mais tout cela ne constitue pas des preuves d'amour surhumain. Je veux que vous m'enleviez mes derniers doutes en me faisant un suprême sacrifice.

— Parle, mon Max chéri. Que faut-il faire ?

— Eh bien ! vous m'avez dit parfois, que vous étiez très jalouse de la femme du gros Menduel, votre amie Berthe Menduel, qui veut bien me trouver à son goût, et serait, paraît-il, toute disposée à m'accorder ses faveurs, si n'avais pas été votre amant.

— Où veux-tu en venir ? me dit Renée inquiète.

(A suivre.)

## A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ entre la Manouba et le Bardo.

UN BREAK en bon état, avec deux chevaux et harnachements.

Une MAISON sise en ville.

Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal



Souassi, le 1<sup>er</sup> septembre 1891.

Si l'on s'en rapportait aux « dit-on » on commettrait souvent des méprises, car il n'y a rien d'aussi trompeur que ce que l'on a entendu raconter. En effet, il suffit qu'un bruit quelconque passe de bouche en bouche pour acquérir des proportions gigantesques, et alors sont bien à plaindre les naïfs qui s'en rapportent à ces faux bruits.

Je veux, à cet effet, citer un fait ; c'est du marché des Souassi que je veux parler. Quel est celui qui n'a pas entendu parler de l'importance de ce marché ; à tout dire, ce serait le plus important de la Régence, mais hélas ! quelle désillusion.

A plusieurs reprises, je m'y suis rendu pour y faire l'acquisition d'animaux qui, d'après ce que l'on m'en avait dit, devaient pulluler sur ce grand marché. J'en ai été chaque fois pour mes frais de déplacement.

Etant allé aux renseignements auprès des employés du fermage, il me fut répondu que c'était toujours ainsi, et que leur patron, étant donné les pertes qu'il y subissait, avait proposé à la direction des Contributions Diverses de renoncer à ce marché qui n'avait sa raison d'être que pour l'intérêt d'une seule personne de l'endroit, et ce, au détriment de celui d'El-Djem, qui est un grand centre.

En effet, étant donné l'importance d'El-Djem, qui a son marché régulier, on se demande à quoi sert ce semblant de marché des Souassi, où l'on ne trouve rien, et qui est à une heure un quart d'El-Djem. N'est-ce pas une anomalie, et ne vaudrait-il pas mieux le supprimer pour le rattacher à El-Djem ?

Si je suis bien informé, il paraîtrait même, qu'à différentes reprises, les habitants d'El-Djem auraient demandé que le marché tenu aux Souassi soit supprimé, mais, jusqu'à ce jour, aucune suite n'aurait été donnée à leurs réclamations, qui sont pourtant légitimes.

Enfin je termine et vais essayer de m'expliquer pourquoi ce marché existe toujours. Le seul intéressé de ce marché ayant fait construire et ne voulant pas perdre les avances qu'il a faites, a tout intérêt à empêcher que ce marché disparaisse, mais nous ne voyons pas que, malgré son influence, l'on doive sacrifier les intérêts des autres particuliers ; c'est pourquoi nous nous rangeons à l'avis des habitants d'El-Djem et pensons que satisfaction devrait leur être accordée, renforçant ainsi un marché qui pourrait devenir beaucoup plus important, sans porter préjudice à ce dernier qui est presque nul.

## Echos Tunisiens

### Bienvenue

M. Solanet, nommé directeur des Contributions Diverses en remplacement de M. Coustou est arrivé mercredi à Tunis, Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

### La maladie de M. Cambiaggio

Notre premier vice-président de la municipalité, qui est allé passer quelques jours en sa villa de St-Barthélemy, près Marseille, serait assez sérieusement indisposé.

Nous formons des vœux pour le prompt rétablissement de notre premier magistrat municipal français.

### Le contrôleur Chenel

Il nous semble, aujourd'hui, que M. le contrôleur civil de Souk-el-Arba est suffisamment *cuit à point* pour être changé de résidence, sinon remis à la disposition du gouvernement de l'Algérie, qui nous avait fait ce vilain cadeau.

Nous espérons que le déplacement de ce fonctionnaire ne se fera pas attendre malgré les démarches qu'il est venu faire à Tunis, auprès de ses chefs, pour tâcher de se disculper.

### A propos du greffier Houlez

Un de nos lecteurs, à propos de la fortune de M. le greffier Houlez, nous dénonce un fait qui, s'il était exact, pourrait conduire loin M. le greffier du canton sud et lui faire rendre gorge.

Aussi préférons-nous croire le renseignement erroné et M. le greffier Houlez incapable d'avoir fait payer, durant plusieurs années, aux justiciables, la somme de *trois francs vingt-cinq centimes* les enrôlements, alors que cela ne coûte que *un sou*.

Nous attendons des explications de M. le greffier Houlez.

Et la saison théâtrale ?  
Y songe-t-on ?  
Il ne faudrait pas nous faire la blague de nous faire passer l'hiver sans théâtre, n'est-ce pas, messieurs nos municipaux ?  
Il est temps d'y songer, alors.

### Fin de saison

Sans crier gare ! du jour au lendemain, dans les vingt-quatre heures, la direction du casino d'Hammam-el-Lif, apprenait au public ébahi la fin de la saison théâtrale.

Et le lendemain lundi, le personnel était licencié, les petits chevaux emballés et tout le monde quittait la charmante station balnéaire d'Hammam-el-Lif, les uns pour rentrer à Tunis, les autres pour s'embarquer le soir même pour France.

De cette première saison, nous augurons que sans les petits chevaux qui laisseraient à l'établissement un bénéfice de **80 pour cent**, celui-ci aurait mangé de l'argent.

Ce n'est pas très engageant, dira-t-on, pour le futur locataire.

Evidemment, si Hammam-el-Lif devait rester comme il est cette année, mais il faut espérer que les constructions sortiront de terre, cet hiver, comme des champignons, ce qui amènera, l'an prochain un noyau important de privilégiés de la fortune.

C'est notre désir le plus ardent, bien que nous ayons laissé un rude sac d'avoine aux petits chevaux d'Hammam-el-Lif. Peut-être bien est-ce nous qui y avons laissé, malheureusement pour nous, le plus gros sac.

### La fête d'Hammam-el-Lif

Le casino ayant fermé ses portes, le comité de la fête d'Hammam-el-Lif a décidé que celle-ci n'aurait pas lieu cette année.

Tant pis.

### Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Oasis*, capitaine Barrau, partira directement pour Marseille le samedi 22 septembre 1891, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

### Petite Correspondance

M. B. - Bizerte — Le journal vous est envoyé régulièrement, réclamez à la poste.  
M. Brun, pharmacien, Tunis — Votre lettre nous est arrivée trop tard vendredi, pour être insérée. A l'avenir, envoyez plus tôt communications.

### GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE

**Wagner et Aichelin**  
8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioques, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

### ON PORTE A DOMICILE

**A LOUER** Maison de plusieurs pièces aux environs de la Kasbah. S'adresser à M. BOUCHOUCHA, 19, cité Scamama, rue de la Kasbah.

M. B. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

### BRIGADE D'OCCUPATION DE TUNISIE

### SUBSISTANCES MILITAIRES

### AVIS

Le **Mardi 16 octobre 1891**, à trois heures de relevée, à la Sous-Intendance de **Clabès**, il sera procédé à une adjudication publique pour la fourniture de :

- 100 Quintaux de FARINE DURE
  - 200 Quintaux de FARINE TENDRE
- à livrer à Clabès, avant le **16 novembre 1891**.

Les sacs seront rendus aux fournisseurs

Les étrangers seront admis à concourir en s'engageant par écrit à se soumettre aux lois et à la juridiction françaises.

Les offres de soumissions envoyées par lettres recommandées seront acceptées.

Pour tous autres renseignements, le public pourra s'adresser au Sous-Intendant Militaire soussigné, chargé du service des subsistances, 9, rue Es-Sadikia.

A Tunis, le 18 septembre 1891.  
Le Sous-Intendant Militaire,  
REMY

**Grand Restaurant d'Athènes**  
Tenue par M. PAPA YANNI  
Rue de l'Eglise, 4.

**GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS**  
(authentique) de provenance directe  
**Prix : 1 fr. 50 le litre.** — On porte à domicile

**HYGIENE DE LA TOILETTE**  
Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beau* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.  
*Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs*  
Dans toutes les pharmacies.  
Se défier des Contrefaçons  
DÉPOT : PHARMACIE NÉE

**Maison Veuve G. BARBERA**  
MARCHAND-TAILLEUR, CIVIL & MILITAIRE  
Avenue de France, maison Bodoy  
Grand assortiment de draperies hautes nouveautés  
DE LA SAISON  
pour complets sur mesure  
**Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.**  
Prix Modérés

Couturière Parisienne  
**M<sup>me</sup> DELALANDE**  
6, rue d'Angleterre (en face la Poste)  
TUNIS  
JAQUETTES ET COSTUMES TAILLEUR

**ABSYNTHINETTE** ABSINTHE SOLIDE sans ALCOOL  
RICHESSE, FORCE, INSTANTANÉ  
Système Châteaufort, Précurseur  
N<sup>o</sup> 1 de l'absinthe. Ouvre un verre d'absinthe.  
Rue Franco-Lourde, Paris, N<sup>os</sup> 150. Ecu GRATUIT.

**EAU-DE-VIE de VIN vieille**  
60 cent. le litre POUR FRUITS 60 cent. le litre  
**REICHENBACH**  
Rue de Constantine près de l'Imprimerie Rapide,

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme — Capital 30 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS  
8, rue Es-Sadikia, 8  
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe :  
A vue 2 0/0 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

**CORDONNERIE TOULOUSAINE**  
**RAOUL SANDRA**  
 Chaussures en tous genres  
33, rue Al-Djazira, Tunis

### HAMMAM-EL-LIF

### A LOUER PLUSIEURS APPARTEMENTS NON MEUBLES

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

**FIEVRES**  
Toutes les fièvres les plus rebelles, paludéennes, périodiques ou coloniales, intermittentes ou remittentes, sont miraculeusement et sûrement guéries en 3 jours sans crainte de rechute et sans quinine par l'emploi d'un seul flacon de **ANTI-FIEVRES ROBERT** du Dr Delmas, ex-médecin major de 1<sup>re</sup> classe, officier de la Légion d'honneur. Envoi franco contre mandat-poste de 10 francs adressé à M. ROBERT, rue de Maubeuge, 11, Paris. Vente toutes Pharmacies.

Domaine **POTIN**  
**CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS**  
Dépôt : près de la gare française

**Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie**  
S'adresser à MM. COMTE et C<sup>ie</sup>, bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

**FORGES DE LA PROVIDENCE**  
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)  
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.  
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.  
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en *Fer Homogène* et *acier* et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.  
Agent pour la Tunisie : J. FORTI  
TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

**HYGIENE DE LA BOUCHE**  
Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Beau** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et rafraîchir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.  
Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.  
Se défier des contrefaçons.  
DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

**MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE**  
Autorisé par décret de S. A. le Bey  
DIRECTION :  
38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67  
Ancienne maison PROAL  
Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasbah,  
12, rue Kachachine.

**Compagnie Générale d'assurances**  
CONTRE LES  
Accidents de toute nature  
COMPAGNIE ANONYME fondée en 1876  
CAPITAL SOCIAL 3,000,000  
LE QUART VESBÉ  
Pour tous renseignements : S'adresser à M. Néron, agent général pour la Tunisie, 33, rue Al-Djazira, Tunis.  
On demande des sous-agents dans les principales villes de la Tunisie et des courtiers pour Tunis. Inutile de se présenter sans sérieuses références.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 75 millions entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
**M. Th. PROUST, Directeur**  
Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrances de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.  
**DÉPÔTS A VUE**  
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue ; il leur sert un intérêt fixé à 20,0.  
**DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE**  
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes ; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement :  
De 1 an 2 ans 3 0/0  
De 3 ans à 4 ans 3 1/2 0/0  
De 5 ans et au delà 4 0/0

Le Gérant : Em. LACROIX  
TUNIS — Imprimerie Omessa, 13 bis, rue d'Espagne



**Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif**

HORAIRES D'ÉTÉ

ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF.....	Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF.....	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00  
départ de Ham.-el-Lif : 3 15 et 9 15

**Grands Magasins du BON MARCHÉ**  
**PARIS**

**Maison Aristide BOUCICAUT**

AGENT POUR LA TUNISIE :

**P. DELALANDE**, 6, rue d'Angleterre,  
à qui peuvent être adressées toutes les demandes concernant  
cette maison.

100,000 FRANCS!!!

100,000 FRANCS!!!

**Chauves ! Bénissez-moi !**  
GRACE A MA MERVEILLEUSE

**Lotion Pilogène de Mesmer**  
*Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux*

100,000 fr. 100,000 fr.

seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de mon traitement. — Arrêt instantané de la chute des cheveux.

Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Siphilis, l'Accouchement et en général les maladies aiguës. Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pyliriasis, la Plique, la Pélade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.  
Envoi contre mandat-poste adressé à **A. LAUGIER** chimiste  
Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen  
Successeur de Mesmer.  
**PARIS — 6, rue Labie — PARIS**

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**  
**Aimé EYRIÈS**

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers  
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

**CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE**

Société anonyme  
CAPITAL : 10,000,000  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises, -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

**FABRICATION FRANÇAISE**

de serrures et combinaisons  
**POUR COFFRES-FORTS**  
simples ou incombustibles  
**FORESTIER Frères (Valnes)**  
Seul dépositaire pour la Tunisie  
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France  
(Passage de Tunis).

**MESSAGERIES FRANÇAISES**

DEMANGE et C<sup>ie</sup>.

Service quotidien régulier

**ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA**

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

**MARBRES BRUTS ET OUVRÉS**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

**CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS**

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

**MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION**

**A. PETOLAT, à Dijon**

Fonderies et Ateliers de Construction

**VENTE ET LOCATION**

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

**AU CADRAN UNIVERSEL**  
**CHARLES KLOTH**

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

**FER QUINA BISLERI**

VOLETE-DIGERIR BENE ??



**LIQUEUR**

STOMACHIQUE RECONSTITUANTE  
de Felice BISLERI  
MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

**L'EAU**

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales ceirftblés médicales la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie **A. FERRETTI**,  
19, rue Chaker -- TUNIS

VOLETE LA SALUTE ??



**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés  
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0  
— Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; bons à cinq ans, 4 0/0.

**BANQUE DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons. Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- ÉMISSIONS

**PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCESSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES** exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES** vend tous produits accessoires et appareil photographiques.

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES** est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

**Royal Windsor**

**LE CÉLÈBRE**  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?  
Avez-vous des Pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombant-ils ?

**SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. -- Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS  
Env. fr sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Se trouve à Tunis, au Magasin Général, 22, avenue de France

POUR  
**AMÉLIORER**  
LES VITAGES SAUCES FRAGOUTS  
SUCUMES, MOUTARDS, TOMATES, MÉTI,  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
UNE BOULONNAISE, UN LIQUEUR ET ECONOMIQUE

**PRENEZ**  
OU  
**VÉRITABLE**  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**

EXIGER LA SIGNATURE  
EN ENCRE PLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

**MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAÏENCE**

Fourmaintraux-Tourquin  
à DESVRES (Pas-de-Calais)

**CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS**

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

**" L'APÉRITIF BELLOT "**

ABSINTHE ET AMER CONILH

**BELLOT**, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**  
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Départ de Tunis

<b>Lundi</b>	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct. A 4 heures soir pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba et Tripoli. -- Retour par les mêmes escales.
<b>Mercredi</b>	A 3 heures et demie sur soir : pour Marseille direct.
<b>Jeudi</b>	A 4 heures 30 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès Djerba et Tripoli. -- Retour par les mêmes escales.
<b>Vendredi</b>	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
<b>Samedi</b>	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.